

# THÈME 3 - POUR DES ALTERNATIVES ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

(Rapporteurs : Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Catherine Gourbier, Elizabeth Labaye, Boris Thubert)

## Sommaire

### 1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA MONDIALISATION LIBÉRALE

- 1.1
- 1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples
- 1.3 L' Union Européenne dans l'impasse
- 1.4 Penser et proposer des alternatives

### 2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »

- 2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de l'environnement
- 2.2 La question du travail
- 2.3 Salaires et revenus de transfert
- 2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale

### 3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS A U SERVICE DES CITOYENS

- 3.1 Pour un État démocratisé
- 3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?
- 3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux besoins
- 3.4 La démocratie

### 4. LA PROTECTION SOCIALE

- 4.1
- 4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau
- 4.3 Les retraites
- 4.4 Pour une politique familiale ambitieuse
- 4.5 Droit au logement pour tous

### 5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ

- 5.1 Un contexte en rupture
- 5.2 Propositions et revendications
- 5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme, la xénophobie d'État

### Encart « Droits des Femmes »

- 1 Le SNES s'inscrit dans une perspective de transformation de la société fondée sur la
- 2 lutte contre les inégalités et le refus des discriminations, pour la satisfaction des
- 3 besoins sociaux, la reconnaissance des droits fondamentaux, pour l'égalité, la justice
- 4 sociale, la démocratie et la paix. Les pistes alternatives que nous travaillons mettent
- 5 en relief le rôle des services publics, le développement de la protection sociale pour

6 une société solidaire, respectueuse du devenir de la planète.

7

## 8 **1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA** 9 **MONDIALISATION LIBÉRALE**

10 **1.1** La crise de la dette privée débute à l'été 2007 avec l'éclatement de bulles  
11 spéculatives, ~~rendues possibles par la déréglementation des marchés~~  
12 ~~financiers et la répartition de plus en plus inégalitaire de la richesse en faveur~~  
13 ~~du capital.~~ 1.1.1 : les causes de la crise

14 Cette crise est principalement le résultat de :

15 - La répartition de plus en plus inégalitaire de la richesse en faveur du  
16 capital : l'explosion des hauts revenus (revenus du patrimoine, hauts  
17 salaires et bonus de la finance, etc) n'a pu se faire qu'en comprimant  
18 les revenus de la majorité de la population, c'est-à-dire les revenus du  
19 travail. Cela provoque d'une part une épargne immense qui facilite la  
20 spéculation et encourage l'endettement des États, et d'autre part un  
21 recours accru au crédit (risqué) pour financer une part croissante des  
22 dépenses, notamment dans les ménages des classes populaires.  
23 L'augmentation des profits des entreprises n'a pas stimulé  
24 l'investissement, mais a simplement permis d'augmenter les  
25 dividendes versés aux actionnaires-rentiers (renforçant l'épargne, au  
26 détriment de la demande, donc de la croissance).

27 - La déréglementation des marchés financiers : ce sont des décisions  
28 politiques qui, dans les années 1980, au nom du dogme de l'efficacité  
29 des marchés martelé par de nombreux économistes libéraux, ont  
30 construit la dérégulation (qui n'est donc pas une fatalité).  
31 Décloisonnement (« banques universelles ») et déclin du contrôle des  
32 banques, développement des produits dérivés hautement spéculatifs,  
33 « laisser faire » face aux pratiques bancaires douteuses et  
34 dangereuses, libre circulation des capitaux (sous l'impulsion de la  
35 construction européenne), decloisonnement général et mondial des  
36 marchés et des acteurs pouvant y intervenir... Toutes ces décisions  
37 politiques ont créé les conditions d'une crise inévitable d'un  
38 capitalisme dominé par la finance.

39 1.1.2 : la socialisation des pertes

40 Face à la crise,

41 • Les États ont réagi (sauvetage des banques, timides mesures de relance), creusant  
42 les déficits sans s'attaquer aux racines de la crise : banques sauvées sans contre-  
43 partie, mesures insuffisantes pour réguler la finance et bloquer la spéculation, hausse  
44 salariale bannie. L'occasion de remettre le capital et la finance sous une  
45 tutelle collective forte n'a donc pas été saisie, les États se contentant

46 de chercher à sauver le capitalisme de lui-même en socialisant ses  
47 pertes (et en permettant aux actionnaires de très vite recommencer à  
48 s'enrichir, et aux marchés de recommencer à spéculer). L'exemple de  
49 l'Islande montre qu'il était possible d'éviter l'effet de contagion à  
50 l'économie réelle d'une crise bancaire en faisant payer les banques et  
51 leurs actionnaires, et non pas en reportant les coûts sur la collectivité.

### 52 1.1.3 : la « crise des dettes souveraines »

53 Le déplacement de la crise vers les dettes publiques européennes traduit les failles de  
54 la construction européenne l'inconséquence des politiques libérales, et la  
55 pérennité des logiques spéculatives et irrationnelles des marchés financiers. En effet,  
56 si la hausse des dettes publiques a des causes conjoncturelles (aides  
57 aux banques et entreprises, et surtout récession provoquée par la crise  
58 bancaire), ces causes sont surtout structurelles, et n'ont rien à voir  
59 avec les dépenses publiques : politiques fiscales qui, partout,  
60 asphyxient les recettes de l'État ; impossibilité de financement des  
61 déficits par les banques centrales, et absence de garantie des dettes  
62 publiques par la BCE ; spéculation maintenue par l'absence de  
63 déréglementation. Les deux derniers facteurs expliquent en outre la  
64 panique qui a gagné les marchés financiers au printemps 2010 (avec  
65 l'aide d'agences de notation dont le pouvoir doit être remis en cause).

66 Les gouvernements libéraux, soutenus -quand ils ne sont pas contraints- par le  
67 FMI et l'UE, instrumentalisent la crise pour accentuer les politiques d'austérité et de  
68 démantèlement des solidarités, conduisant à l'augmentation du chômage, la  
69 diminution de la protection sociale, à plus d'injustices, d'inégalités et de pauvreté.

### 70 • **1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples**

#### 71 • 1.2.1 : le cadre de l'austérité

72 Les États européens se sont soumis aux marchés financiers et aux agences de notation  
73 au mépris de la démocratie et de la souveraineté des peuples ; ils empilent des plans  
74 d'austérité qui appauvrissent brutalement les classes populaires et moyennes. Coupes  
75 budgétaires, suppressions d'emplois publics et licenciements, gel et baisse des salaires  
76 publics et privés, déréglementations, casse progressive des services publics et  
77 démantèlement du système social : l'austérité provoque un retour de la récession et  
78 une hausse du chômage, renforçant les déficits, donc la dette. Ces politiques  
79 aggravent dangereusement la situation de pays en difficulté comme la Grèce, l'Italie  
80 ou le Portugal, allant jusqu'à mettre des États sous tutelle dans le seul but  
81 de rembourser les banques... Il faut rompre avec l'austérité, mettre en échec le  
82 projet d'y contraindre 26 États de l'UE de façon pérenne et cesser de considérer  
83 la sauvegarde de l'euro comme une priorité absolue par rapport aux  
84 besoins sociaux et aux aspirations démocratiques des peuples. Si la  
85 solidarité financière entre États membres est nécessaire, le MES, accolé  
86 au projet de Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de  
87 l'Union (TSCG), doit être rejeté, comme doit l'être ce traité : il instaure  
88 une règle d'or de l'équilibre budgétaire absurde et dangereuse, et ne

89 remet pas en cause les failles mêmes de la construction de la monnaie  
90 unique.

### 91 1.2.2 : d'autres politiques

92 Pour empêcher les dérèglements qui ont conduit à la crise des dettes privées puis  
93 publiques, il faut un nouveau partage de la valeur ajoutée entre capital et travail,  
94 favorable à celui-ci. La politique fiscale doit fortement taxer les hauts revenus,  
95 notamment ceux du capital et du patrimoine. Le contournement du devoir fiscal  
96 par l'évasion fiscale et le recours aux paradis fiscaux doit être  
97 légalement combattu. Ces pratiques favorisées par l'idéologie libérale  
98 et ses règles de fonctionnement, privent l'Etat de ressources  
99 importantes. Il faut revenir à une réglementation stricte de la finance, ~~les marchés~~  
100 ~~financiers dérégulés ayant à nouveau fait la preuve de leur nocivité :~~ cette  
101 re-réglementation est parfaitement possible, puisqu'elle a été mise en  
102 place à l'été 2011, de manière temporaire, par certains États : il faut un  
103 cloisonnement des acteurs et des marchés, une taxation des  
104 transactions financières et l'interdiction de certaines pratiques ou de  
105 certains produits financiers. Dans l'immédiat, Il faut suspendre le  
106 paiement des intérêts de la dette, devenus un des principaux postes du  
107 budget de l'Etat, faute de quoi, l'EN, les services publics et nos droits  
108 sociaux resteront des variables d'ajustement des déficits publics.

109 les dettes publiques devraient être restructurées, après audit citoyen qui montrera  
110 le caractère illégitime de la dette qui doit être annulée.

### 111 1.2.3 : que faire des banques ?

112 Il faut réfléchir avec les syndicats de salariés des banques à une organisation bancaire  
113 ~~séparant activités de prêt et d'investissement, à ce que pourrait être un~~  
114 ~~contrôle public démocratique pour financer les investissements utiles et la~~  
115 ~~transformation écologique de la société ; à la création d'un pôle bancaire~~  
116 ~~public permettant notamment aux collectivités territoriales de trouver les~~  
117 ~~capacités d'investissement nécessaires. Les conglomérats bancaires (« too~~  
118 ~~big to fail ») pourraient être démantelés.~~ qui recloisonne les différents  
119 « métiers » des banques, en interdisant aux banques commerciales  
120 d'avoir des activités spéculatives, qui impose des règles financières  
121 « prudentielles » strictes, et plus largement qui annule les mesures  
122 prises dans les années 1980. Dans ce cadre, les conglomérats  
123 bancaires (banques « trop grosses pour faire faillite ») doivent être  
124 démantelés.

125 Les banques qui ont connu des difficultés doivent soit faire supporter  
126 intégralement les coûts de leur sauvetage à leurs actionnaires, soit  
127 passer sous contrôle de l'État si elles sont secourues (entrée au capital  
128 voire nationalisation sans compensation pour les actionnaires).

129 **Il faut réinstaurer un secteur bancaire public national, clairement**  
130 **tourné vers le financement d'investissements créateurs d'emplois,**  
131 **permettant la réindustrialisation de la France, et respectueux du**  
132 **développement durable.**

### 133 • **1.3 L'Union Européenne dans l'impasse**

134 ~~Depuis les années 1990, avec la « concurrence libre et non faussée » qui~~  
135 ~~devait faire converger les pays membres, chacun peut faire usage de ses~~  
136 ~~avantages comparatifs, sous le contrôle de la Commission européenne,~~

#### 137 **1.3.1 : des politiques structurelles néfastes.**

138 **Depuis l'origine, la construction européenne est fondée sur des**  
139 **principes libéraux (efficacité des marchés et de la concurrence) qui**  
140 **n'ont été contrebalancés qu'un temps par des politiques nationales**  
141 **plus interventionnistes. L'UE génère des inégalités inacceptables. Elle**  
142 **met en compétition des territoires et des entreprises, même publiques,**  
143 **ce qui précarise les populations.**

144 **Depuis les années 1990 et la construction de l'Euro, la Commission**  
145 **Européenne redouble d'ardeur pour imposer le dogme de la**  
146 **« concurrence libre et non faussée », qui se traduit par des attaques**  
147 **contre les services publics et l'intervention de l'État dans l'économie,**  
148 **et une incitation des Etats à** se faire concurrence pour attirer les capitaux et  
149 construire un développement les uns contre les autres. Le dumping (fiscal, social,  
150 salarial, réglementaire...) au nom de la « compétitivité », conduit à l'alignement de  
151 tous sur les systèmes sociaux les moins développés, les politiques fiscales les plus  
152 injustes. Il donne des gages aux marchés financiers auxquels les États doivent  
153 s'adresser pour financer leurs dépenses publiques, du fait des règles monétaires et  
154 budgétaires interdisant toute solidarité entre États membres **et tout financement**  
155 **des déficits publics par les banques centrales.**

#### 156 **1.3.2 : un cadre absurde aux politiques conjoncturelles.**

157 Les projets de mise en place d'une « gouvernance économique » européenne  
158 renforcée (**«pacte « euro plus »**« fédéralisme de la contrainte » par la règle d'or,  
159 le semestre européen, le projet de nouveau traité, etc.) renforceront le carcan des  
160 politiques libérales, **et traduisent simplement le refus des instances**  
161 **européennes de voir l'échec de toute la construction institutionnelle**  
162 **qui a accompagné la mise en place de l'euro, et qui était fondée sur des**  
163 **aberrations économiques. Les statuts de la BCE et le traité de**  
164 **Maastricht ont ainsi mis les États sous la coupe des marchés financiers,**  
165 **puisque seule l'émission d'obligations sur ces marchés est autorisée**  
166 **pour financer les éventuels déficits publics. Ce cadre réglementaire est**  
167 **tellement absurde que les États ont dû s'en affranchir à de nombreuses**  
168 **reprises, et que la BCE se contorsionne pour cacher le fait qu'elle est**  
169 **obligée d'en enfreindre les principes, en achetant des titres de dette**

170 **publique. Les règles qui organisent l'euro sont absurdes et mènent à la**  
171 **catastrophe : il faut en tirer les conséquences.**

172 La Commission continue de marteler le dogme de la flexibilité du marché du travail  
173 pour lutter contre un chômage dont la hausse provient principalement des politiques  
174 d'austérité.

### 175 **1.3.3 : une construction politique antidémocratique.**

176 Cette situation traduit l'impasse dans laquelle se trouvent les instances européennes,  
177 en lien avec les traités de Maastricht et de Lisbonne, que le SNES dénonce. **Elle pose**  
178 **la question de la démocratie au sein de l'UE, aujourd'hui bafouée. : le**  
179 **processus d'intégration européenne (votes multiples sur le traité de**  
180 **Maastricht, TCE imposé aux peuples qui l'avaient refusé, etc) ; le statut**  
181 **de diverses instances (indépendance totale de la BCE, Commission**  
182 **européenne qui légifère sans avoir la moindre légitimité élective, ni la**  
183 **moindre obligation de rendre des comptes aux citoyens) ; la place**  
184 **marginale laissée aux citoyens ou à leurs représentants élus dans la**  
185 **définition des politiques : toute la construction européenne tourne le**  
186 **dos aux principes les plus fondamentaux d'une démocratie moderne.**  
187 **L'invocation du fédéralisme n'est en général qu'une réponse de**  
188 **défiance à l'égard des peuples qui contestent la légitimité des mesures**  
189 **imposées par l'UE.**

### 190 • **1.4 Penser et proposer des alternatives**

191 Dans ce contexte, le syndicalisme a la responsabilité de construire des mobilisations  
192 tant au plan national qu'européen et de réfléchir à l'élaboration de propositions  
193 alternatives.

#### 194 **1.4.1 : dénoncer les mensonges libéraux sur la dette.**

195 **S'il faut dénoncer les mécanismes qui obligent les États à se financer**  
196 **par l'endettement sur les marchés financiers, il faut également**  
197 **dénoncer les discours libéraux sur le « fardeau de la dette ». D'abord,**  
198 **il est absurde de rapporter le montant de la dette, contractée sur**  
199 **plusieurs années, au PIB, qui est annuel. Cela revient à comparer le**  
200 **montant d'un emprunt immobilier sur 30 ans au salaire annuel d'un**  
201 **ménage, alors qu'une dette ne se rembourse pas en « une fois » : ce**  
202 **qui compte, c'est le « service de la dette » (remboursement réel**  
203 **annuel), et celui-ci ne représente que 2 à 3% du PIB (même s'il est**  
204 **trop élevé et enrichit les banques et ménages riches).**

205 **Ensuite, la hausse de la dette publique ne provient pas de dépenses**  
206 **publiques trop élevées : la France ne « vit pas au-dessus de ses**  
207 **moyens ». Ce sont les réformes fiscales, combinées à l'interdiction du**  
208 **financement des déficits par les banques centrales, qui ont fait**  
209 **exploser la dette depuis les années 1980. L'État a décidé d'emprunter**

210 aux riches au lieu de leur faire payer des impôts. La dette est donc le  
211 résultat d'un problème de recettes, et non de dépenses.

212 Enfin, les « générations futures » ne sont pas « écrasées par le poids  
213 de la dette ». Si un nouveau-né « hérite » d'une dette publique de  
214 29500 euros en 2009, on oublie que cette dette a des contreparties :  
215 les actifs publics. Or chaque nouveau-né, en moyenne, hérite d'un actif  
216 public de 36 200 euros. La génération actuelle transmet donc plus de  
217 richesse que de dette à la génération future (ce nouveau-né naîtra  
218 dans une maternité publique, ira à l'école, et plus largement utilisera  
219 des infrastructures publiques que les générations précédentes ont  
220 payées pour lui).

221 Ainsi, si l'État doit pouvoir se financer sans passer par l'endettement  
222 sur les marchés, la dette comme trace de l'intervention de l'État n'est  
223 pas la preuve d'une soi-disant « irresponsabilité » financière.

#### 224 1.4.2 : des mesures au niveau européen.

225 Au niveau européen, il faut promouvoir des politiques économiques et sociales  
226 rompant avec le dumping et la flexibilité pour aller vers davantage de solidarité, de  
227 protection et de justice sociale (~~saire minimum européen ? droit social~~  
228 ~~européen de haut niveau, harmonisation de la fiscalité du capital et~~  
229 ~~notamment de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.~~ une éventuelle  
230 harmonisation ne pouvant avoir pour effet que d'améliorer la situation  
231 des pays) ; mettre en place des dispositifs efficaces pour lutter contre toutes les  
232 formes de déréglementation de la finance (paradis fiscaux, déréglementation des  
233 activités bancaires, produits financiers spéculatifs...). Pour desserrer le carcan imposé  
234 aux politiques budgétaires et monétaires, il faudrait ~~une extension des missions de~~  
235 ~~la BCE, qui devrait pouvoir jouer un rôle normal de prêteur en dernier ressort.~~  
236 dans l'immédiat redéfinir les missions et le statut de la BCE. Il faut en  
237 finir avec l'indépendance de la BCE, et imposer un contrôle politique  
238 des orientations suivies par le conseil des ministres des finances. Il  
239 faut imposer un objectif de croissance et d'emploi (et non le seul  
240 objectif d'inflation).

241 Dans la situation actuelle, la BCE doit garantir les titres de dette  
242 publique face au risque de défaut, et les acheter tant que nécessaire.  
243 Mais il faut surtout réhabiliter et rétablir les modes de financement  
244 normaux de l'État : fiscalité progressive ; emprunts auprès des  
245 épargnants ; crédits auprès des banques publiques (et non émission  
246 d'obligations d'État sur les marchés) ; création monétaire par la  
247 banque centrale le cas échéant, avec un montant limité, comme cela  
248 existait jusque dans les années 1970.

249 L'enjeu crucial est cependant que les États puissent se financer  
250 directement auprès de la BCE, à taux d'intérêt nul, sans passer par



251 **l'endettement sur les marchés financiers. Mais ces mesures d'urgence**  
252 **ne dispensent pas d'une réorientation plus profonde, à long terme :**

253 Il faut travailler avec toutes les forces sociales en France et en Europe à la  
254 construction d'une autre Europe, solidaire, démocratique et respectueuse des peuples.

255 **Cela implique de remettre en cause radicalement les fondements**  
256 **libéraux de l'UE et son fonctionnement anti-démocratique, inscrits**  
257 **dans les traités.**

258 **2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS UN DÉVELOPPEMENT**  
259 **ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »**

260 ~~L'éducation au~~ **La sensibilisation au** développement durable est déterminante  
261 pour permettre à chacun dès le plus jeune âge et tout au long de la vie de faire des  
262 choix « informés », « conscients » et « responsables » : une éducation qui prenne en  
263 compte la complexité et l'articulation des échelles de temps, d'espaces, de forces,  
264 l'articulation des perspectives économiques, sociales et environnementales. **La**  
265 **réindustrialisation du pays, condition indispensable pour stopper et**  
266 **inverser la mise à mal de la classe ouvrière nécessitera la**  
267 **reconstitution d'un fort secteur public d'Etat avec une véritable**  
268 **politique nationale d'industrialisation.**

269 • **2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de**  
270 **l'environnement**

271 **2.1.1 Réorienter les politiques industrielles, mettre un terme à la désindustrialisation**  
272 **(commencée avec la CECA, amplifiée par l'euro fort), puis**  
273 **réindustrialiser.** On ne peut en rester aux créneaux « porteurs », ni en revenir à  
274 des industries de main-d'œuvre à bas coût, sans réflexion sur l'utilité sociale des  
275 productions, les besoins de la population, l'empreinte écologique. Réfléchir à la  
276 transformation progressive des entreprises nécessite d'investir dans la formation  
277 initiale et continue des salariés et dans la recherche. Les filières dites vertes doivent  
278 être encouragées.

279 La politique agricole doit être profondément transformée (souveraineté alimentaire,  
280 agriculture paysanne, respect de l'environnement). L'agriculture doit être tournée vers  
281 les besoins des populations, non spéculatifs, permettre aux paysans de vivre de leur  
282 travail. ~~La PAC doit réorienter ses subventions vers les petits producteurs~~ et  
283 développer une coopération avec les paysanneries du monde mises sous tutelle de  
284 l'OMC, combattre avec eux l'extension des productions spéculatives transportées du  
285 Sud au Nord. Dans le monde de l'entreprise, il faut promouvoir le rôle de l'Économie  
286 Sociale et Solidaire, sans actionnaires, et développer les coopératives de production,  
287 de distribution ou bancaires **même si l'ESS n'est pas une alternative radicale**  
288 **et globale à l'organisation capitaliste de la production.**

289 **2.1.2 Promouvoir des politiques publiques créatrices d'emplois de qualité**

290 **2.1.2.1 Énergie**



291 En France et dans les autres pays occidentaux, il existe de grandes  
292 inégalités dans l'accès à l'énergie. La France doit pouvoir fournir de  
293 l'électricité et du gaz à tout le monde dans le pays, à tout moment, à  
294 un prix socialement acceptable (avec tarifs sociaux appropriés) et sans  
295 être sous la menace de sources d'énergie venant de l'extérieur. La  
296 nation doit maîtriser son indépendance énergétique. Dans ce cadre il  
297 faut exiger l'abrogation de la loi NOME sur le marché de l'électricité, la  
298 renationalisation d'EDF et de GDF.

299 Face à une crise écologique profonde liée aux modes de production et de  
300 consommation et aux déséquilibres Nord/Sud, (on ne peut reprocher aux pays  
301 d'Asie, d'Afrique, et d'Amérique latine de vouloir améliorer le niveau de  
302 vie de leurs populations) il faut aller vers un modèle énergétique durable, avec  
303 une réflexion sur les modes de vie, la densification de l'habitat, une politique de  
304 transport collectif... Or, que ce soit à partir des centrales thermiques émettrices de gaz  
305 à effet de serre ou de dangereuses centrales nucléaires, la voie proposée est toujours  
306 l'accroissement de la production énergétique pour une consommation toujours plus  
307 importante. ~~La plupart des~~ **Certains** pays européens ont décidé de l'arrêt du  
308 nucléaire à court ou moyen terme. Tendre vers la sortie du nucléaire nécessite des  
309 investissements élevés et urgents pour la recherche, une politique publique  
310 volontariste de développement des énergies renouvelables, créatrices d'emplois  
311 nouveaux et qualifiés. ~~Un pôle public européen de l'énergie serait nécessaire.~~  
312 Dans ce cadre, il faut rappeler que les enseignements scientifiques et  
313 techniques doivent permettre de former les techniciens nécessaires à  
314 la mise en œuvre, à la maîtrise, la maintenance des moyens de  
315 production énergétique. Il convient de mettre un terme à la casse des  
316 enseignements techniques industriels.

### 317 **2.1.2.2 Eau**

318 L'eau est un bien vital, cela interdit toute spéculation financière autour d'elle. La  
319 gestion de l'eau se fait trop souvent par délégation de service public auprès  
320 d'entreprises privées. Elle doit être régie par le domaine public, à l'échelon communal  
321 ou intercommunal. L'État et les agences de l'eau devraient mettre en œuvre une  
322 politique d'aide aux collectivités pour ce faire Il faut un cadrage national avec  
323 des tarifs sociaux. Le SNES est favorable à une législation contraignante pour  
324 lutter contre les pollutions de l'eau.

### 325 **2.1.2.3 Transports**

326 La question des transports ne peut être dissociée des enjeux environnementaux. On a  
327 développé les transports les plus polluants, routier et aérien, sacrifié les usagers des  
328 zones « peu rentables » (lignes ferroviaires). Le service public se définit au regard des  
329 besoins sur l'ensemble du territoire, avec un financement des régions déficitaires par  
330 l'excédent des autres zones. Le maillage territorial doit respecter le principe d'égalité  
331 pour l'acheminement des personnes et des marchandises : il faut mettre fin aux  
332 fermetures de lignes et de gares soi-disant « non-rentables ».

333 Ainsi, l'ouverture au marché du réseau ferré doit être condamnée au  
334 regard des directives européennes introduisant la concurrence dans le  
335 domaine du fret au profit de monopoles privés et introduisant  
336 maintenant cette concurrence dans le domaine des TER avec  
337 expérimentation dans plusieurs régions. Le rôle de celles-ci, dans le  
338 domaine des transports, notamment ferroviaires doit être interrogé : là  
339 comme ailleurs, un bilan public de la décentralisation s'impose.

340 Il faut développer des infrastructures ferroviaires (ferroutage) et fluviales,  
341 respectueuses de l'environnement. Le SNES condamne l'ouverture au marché du  
342 réseau ferré. Imposée par l'UE, la privatisation rampante de la SNCF, et  
343 la régionalisation des transports (TER), ces trois politiques mettant à  
344 mal l'égalité des citoyens sur le territoire et la qualité du service  
345 public. Il faut redonner le monopole de la gestion du réseau à la SNCF,  
346 et mettre en place des transports accessibles à tous.

347 Plus largement, on ne doit pas séparer les enjeux de l'emploi et du  
348 développement durable de celui des services publics. Les politiques  
349 structurelles promues par l'UE, et souvent mises en œuvre avec zèle  
350 par les gouvernements nationaux, consistent à « ouvrir les marchés »  
351 à une concurrence dont on sait qu'elle est génératrice de gaspillages,  
352 et qu'elle ne débouche pas sur les investissements nécessaires à  
353 l'amélioration de la qualité des services, dans tous ses aspects  
354 (notamment environnementaux).

355 Cette politique n'a jamais fait la preuve de son efficacité : elle aboutit  
356 en outre à une hausse des prix pour les consommateurs (électricité,  
357 gaz, eau, transports de marchandises ou de personnes, etc.), et ne sert  
358 qu'à enrichir les actionnaires des entreprises privatisées, en  
359 abandonnant les exigences de service public.

360 Il faut mettre un terme à cette logique, re-nationaliser les entreprises  
361 publiques historiques (EDF, GDF, SNCF, La Poste / France Telecom) et  
362 leur redonner le monopole des productions et de la gestion des réseaux  
363 qui relèvent d'un enjeu de service public.

364

## 365 • 2.2 La question du travail

### 366 2.2.1 Travail et emploi

367 Si le travail est créateur de richesse et potentiellement émancipateur, les  
368 transformations du salariat tendent à le soumettre toujours plus aux exigences du  
369 capital. Les politiques libérales portées par les gouvernements successifs  
370 depuis 30 ans, en réponse aux demandes du patronat, attaquent le droit  
371 du travail, contourné par l'État et les employeurs, favorisent « précarité » et pauvreté  
372 laborieuse, au nom d'une « flexibilité du marché du travail », et développent des  
373 emplois dégradés dans les services, relevant en partie d'une « société de serviteurs ».

374 Ces processus touchent notamment les travailleurs peu qualifiés, parmi eux jeunes,  
375 seniors jugés « inemployables », femmes (temps partiel subi, avec des conséquences  
376 à court et long terme). La diminution de l'emploi public réduit mécaniquement l'offre  
377 d'emplois qualifiés. **Il faut renforcer la législation du travail, et les**  
378 **capacités d'action des services chargés d'en vérifier l'application**  
379 **(inspection du travail). Il faut mettre un terme aux politiques**  
380 **d'incitation à la création d'emplois peu qualifiés, à temps partiel et**  
381 **faiblement rémunérés. La loi doit interdire les licenciements dans les**  
382 **entreprises qui font des profits. Il faut mettre un terme à la**  
383 **flexibilisation des contrats de travail, et rétablir et faire respecter des**  
384 **règles très strictes quant à l'utilisation d'emplois « atypiques »**  
385 **(intérim, CDD), qui ne doivent pas servir de « test à l'embauche »,**  
386 **notamment pour les jeunes (le CDI comportant déjà une « période**  
387 **d'essai »). Le SNES demande une nouvelle réduction du temps de**  
388 **travail, incluant la fonction publique, sans « modération salariale » et**  
389 **sans flexibilité. Les emplois aidés, outils pour dégonfler artificiellement**  
390 **les chiffres du chômage, ne sont pas une solution au chômage. Ils sont**  
391 **utilisés pour remplir des missions qui devraient être remplies par des**  
392 **salariés sous statut ou sous contrat stable.**

393 La FSU porte l'exigence d'une sécurité sociale professionnelle, qui maintienne et  
394 renforce autour du salarié une continuité des droits quelle que soit la situation des  
395 personnes. **Le système doit être assuré par un financement mutualisé à la**  
396 **charge des employeurs et géré sous contrôle des représentants des**  
397 **salariés et des employeurs. Néanmoins, il faut dénoncer l'idée que**  
398 **l'emploi serait aujourd'hui massivement et inévitablement instable et**  
399 **précaire : les emplois atypiques restent minoritaires (ils représentent**  
400 **10% des actifs) ; moins de 4% des salariés qui avaient un emploi en**  
401 **2009 sont au chômage en 2010 ; la stabilité dans l'emploi a augmenté**  
402 **depuis les années 1980.**

403 Flexibilité rime avec intensification, individualisation, volonté d'affaiblir les collectifs.  
404 Les pressions et tensions au travail entraînent la dégradation des conditions de travail  
405 (pénibilités physiques et risques psychosociaux) et a des conséquences sur les  
406 conditions de vie. Ces tendances, qu'il faut inverser, peuvent faire du travail une  
407 source de souffrance et l'empêcher de jouer son rôle de cohésion et de construction  
408 d'une identité positive. **Dans la fonction publique, la RGPP produit des**  
409 **effets similaires en dénaturant le travail des personnels, en les**  
410 **soumettant à des objectifs chiffrés absurdes, qui empêchent les agents**  
411 **de réaliser les missions auxquelles ils sont attachés.** La médecine du travail  
412 doit être développée. Le syndicalisme doit agir pour que les salariés reprennent la  
413 main sur le travail et investissent les outils de la prévention, et pour contraindre les  
414 employeurs à s'y conformer.

## 415 • 2.3 Salaires et revenus de transfert

416 **2.3.1** La part des salaires dans la valeur ajoutée reste comprimée à un niveau trop  
417 faible depuis plus de 20 ans. Il faut rompre avec cette politique : revaloriser les

418 salaires et les retraites est une priorité. Pour le SNES, cette revendication  
419 légitime doit s'accompagner d'une réflexion plus approfondie sur les  
420 modalités de la mise en œuvre de la transformation sociale. Dans ce  
421 cadre, la cotisation représente un levier particulièrement prometteur.  
422 Salaire socialisé versé aussitôt que produit, elle ne procède pas d'une  
423 accumulation et ne génère aucun profit. Elle rompt ainsi avec la logique  
424 capitaliste. le SNES, avec la FSU doit réfléchir à l'extension de la  
425 cotisation à de nouveaux domaines.

426 Il faut combattre les inégalités salariales qui ont augmenté « par le haut » (stagnation  
427 des salaires pour la majorité, hausse forte de la minorité de très hauts salaires),  
428 imposer l'égalité salariale femmes/hommes (travail égal, salaire égal ; lutte contre le  
429 temps partiel subi synonyme de revenu salarial partiel...).

430 **2.3.2** Le SNES a pointé les limites du RSA qui est avant tout une mesure  
431 d'institutionnalisation de la précarité comme situation « normale » et  
432 « acceptable ». Les mesures récentes qui restaurent le travail gratuit,  
433 renforcent le caractère punitif du dispositif. La création d'un « RSA jeune » n'est pas  
434 une piste satisfaisante pour la jeunesse précaire : la FSU demande l'instauration d'une  
435 véritable allocation d'autonomie pour la jeunesse. Une hausse des minimas sociaux et  
436 des allocations est indispensable.

#### 437 • **2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale**

438 La politique fiscale des dernières années a privé l'action publique de ressources  
439 considérables au bénéfice des ménages aisés et des entreprises, pour laisser au  
440 marché la réponse aux besoins. Une réforme radicale de la fiscalité doit être entreprise  
441 pour redonner des moyens à l'action publique, lutter contre le chômage, mener des  
442 politiques salariales actives, développer des politiques sociales et réduire les inégalités.

#### 443 **2.4.1 Un impôt progressif réhabilité, fondement de la justice sociale**

444 Il faut redonner une place centrale à un impôt sur le revenu réellement progressif,  
445 aujourd'hui mité et peu efficace : abrogation de la loi TEPA, nouvelles tranches, en  
446 nombre suffisant, au-dessus de la tranche à 40%, pour avoir un réel  
447 effet redistributif, suppression des niches fiscales... Il faut taxer davantage les  
448 revenus du patrimoine (revenus financiers, plus-values financières et immobilières,  
449 stock-options...) et le patrimoine : restauration de l'impôt sur les successions et de  
450 l'ISF. La fiscalité indirecte, socialement injuste, doit être réduite voire supprimée pour  
451 les produits de première nécessité. ~~Le SNES s'oppose aux projets visant à~~  
452 ~~remplacer les cotisations sociales par~~ à la TVA dite sociale, mesure  
453 profondément injuste, et inefficace au regard de ses objectifs affichés.

454 **2.4.2 Taxer davantage les entreprises sous-imposées** Les entreprises,  
455 notamment les plus grandes, bénéficient de niches fiscales sur l'impôt sur les sociétés,  
456 pratiquent l'optimisation fiscale pour échapper à l'impôt en France et utilisent  
457 intensivement les paradis fiscaux. S'attaquer à ces pratiques et avantages procurerait  
458 à l'État des ressources considérables. Les délocalisations de toute entreprise  
459 ayant touché de l'argent public doivent être accompagnés du  
460 remboursement des exonérations de cotisations sociales et des  
461 allègements fiscaux dont elles ont bénéficiés.

462 **2.4.3 Fiscalité environnementale** Si elle concerne d'abord les entreprises, elle  
463 s'inscrit dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité. Instrument pour construire  
464 un développement solidaire et durable et viser à empêcher de polluer, elle doit  
465 assujettir l'ensemble des secteurs industriels. Elle devrait permettre d'influer sur une  
466 consommation responsable (privilégier des produits locaux) et aider au développement  
467 de nouvelles infrastructures non polluantes. La culpabilisation des citoyens par  
468 rapport aux questions environnementales est inacceptable, d'autant  
469 qu'elle s'accompagne d'une absence d'obligation de prise en compte  
470 des questions environnementales par les entreprises. Celles-ci  
471 bénéficient d'un droit à polluer. Le Snés dénonce le principe du  
472 « pollueur payeur », mais n'exonère pas pour autant les responsables  
473 de sanctions judiciaires comme financières lourdes.

474 Une éventuelle fiscalité environnementale doit garantir progressivité et  
475 justice sociale et ne pas aggraver les inégalités vis-à-vis des  
476 populations les plus fragiles qui n'ont d'autre choix. C'est pourquoi la  
477 remise à plat de la fiscalité globale et le rééquilibrage préalable de la  
478 fiscalité qui diminue globalement la part de la fiscalité indirecte sont  
479 indispensables.

#### 480 **2.4.4 Fiscalité locale**

481 Après la suppression de la TP et la création de la CET, non satisfaisante, il faut  
482 réfléchir à une fiscalité locale qui ne peut être inspirée par l'autonomie fiscale, en  
483 rééquilibrant la part des ménages et des entreprises (depuis 2009 transfert de la  
484 fiscalité locale sur les ménages). Les propositions de fiscalité locale sont inséparables  
485 d'une réforme de la fiscalité nationale. La fiscalité locale doit être progressive  
486 et harmonisée sur le territoire.

### 487 **3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE** 488 **DES CITOYENS**

489 La crise démontre la faillite d'un système qui a peu à peu coupé les citoyens d'un bien  
490 commun, celui d'un État social, soucieux de préserver les intérêts de tous. Il est  
491 urgent de repenser la démocratie, la place du citoyen, de l'utilisateur et des SP. Un État  
492 fortement démocratisé est garant de la protection du bien commun : accès à des  
493 services publics de qualité, à l'emploi, à la culture, à l'éducation, à la justice...

494 Il faut repenser la place de l'État et ses instances de dialogues dans la société  
495 française pour promouvoir le SP de demain : plus fort, plus accessible, plus  
496 transparent et au service de tous.

#### 497 **• 3.1 Pour un État démocratisé**

498 ~~L'État aujourd'hui, c'est l'État national et déconcentré, l'État décentralisé, au~~  
499 ~~sein de l'Union européenne. Les discours actuels ne laissent plus à l'État~~  
500 central que son rôle régalien, en déléguant les fonctions économiques et  
501 sociales aux niveaux infra et supra nationaux. Cette tendance, si elle est  
502 réelle, n'en est pas pour autant satisfaisante. Le SNES est opposé à  
503 toute inversion de la hiérarchie des normes.

504 **3.1.1** La « réforme de l'État » est placée sous le signe du New Public Management

505 depuis 2000. Son laboratoire fut britannique, et la marche forcée à des  
506 transformations radicales depuis 2007 (la RGPP) en est directement inspirée. Sceller le  
507 sort des services publics et briser un modèle social contraire au développement d'un  
508 marché sans entraves afin de « banaliser la France » (Sarkozy) en sont le but.

509 Le SNES oppose à l'État managérial au service du marché un État démocratisé au  
510 service des citoyens et de l'intérêt général, assurant solidarité et redistribution,  
511 appuyé sur l'autonomie professionnelle de ses agents, fonctionnaires.

512 Un État démocratisé n'est possible qu'au sein d'une démocratie politique aux  
513 institutions rénovées. ~~Comment avancer vers la démocratisation de l'État en~~  
514 ~~s'appuyant sur la professionnalité des agents et sur le statut du~~  
515 ~~fonctionnaire ? Quelle forme de concertation ? Quelle place pour les~~  
516 ~~professionnels ? Pour les usagers ? Dans le cas de l'Éducation, quelle place~~  
517 ~~pour les parents ? Les élèves ?~~ Un service public efficace et démocratique  
518 nécessite des agents et des usagers pleinement acteurs, c'est-à-dire  
519 libres (garanties du statut) respectés (fin des politiques  
520 managériales) et associés (respect des instances, elles-mêmes  
521 soumises à un cadre législatif et réglementaire national).

522 Les instances de l'Éducation Nationale ont un fonctionnement de plus  
523 en plus critiquable. Le décret Chatel sur le fonctionnement des CA  
524 renforce le mépris à l'égard des représentants des personnels, des  
525 parents, des élèves, et cherche à donner tout pouvoir au chef  
526 d'établissement, en particulier dans la préparation de la rentrée.

527 **3.1.2** La RGPP est le passage à un format industriel de la réforme de l'État. La gestion  
528 à la performance couplée à l'évaluation individualisée, la contractualisation,  
529 l'autonomie du gestionnaire se généralisent. Cette pression des indicateurs  
530 chiffrés (« reporting »), à partir d'objectifs définis par des gens  
531 éloignés du terrain, qui ne connaissent pas le travail et les missions,  
532 dans un cadre de moyens insuffisants, produit des effets néfastes sur  
533 le rapport au travail des agents, avec parfois des conséquences  
534 dramatiques (suicides au travail).

535 . L'objectif n'est pas seulement la suppression de postes et la remise en cause du  
536 statut de la FP, mais aussi pour le pouvoir politique l'étroit contrôle de l'administration.  
537 La RGPP consacre ainsi une forme de recentralisation ~~aux mains de l'État, à~~  
538 ~~l'encontre des collectivités territoriales, avec des préfets de Région ayant~~  
539 ~~autorité sur les préfets des départements ou le renforcement des pouvoirs~~  
540 ~~des recteurs aux dépens des IA~~ perverse : les agents sont contraints de  
541 se « mobiliser » sur un travail dénaturé, pour se plier à des exigences  
542 de « compétitivité », « d'efficacité » et « d'efficience » (« faire mieux  
543 avec moins ») qui n'ont aucun rapport avec la qualité du travail tel que  
544 ces agents la définissent.

545



546 **3.1.3** À l'opposé de l'État minimal ~~mais~~ autoritaire et ~~centralisé-~~ décentralisé, le  
547 SNES avance l'exigence d'un nouvel État social appuyé sur des services publics et ~~un~~  
548 ~~nouveau statut pour les salariés~~ (« ~~propriété sociale~~ »). la reconstruction  
549 des droits, garanties et propriétés sociales qui avaient fait du salariat  
550 un statut stable et protecteur, remis en cause par 30 années de  
551 politiques libérales.

### 552 • 3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?

553 **3.2.1** L'État territorialisé, entre déconcentration et décentralisation. La carte de l'État  
554 décentralisé est complexe. Si le transfert de compétences vers les CT ~~s'est~~  
555 ~~accompagné de progrès indéniables~~ a pu donner l'impression de progrès  
556 locaux (constructions scolaires), l'absence de véritable péréquation financière ne  
557 permet pas de lutter contre les inégalités ~~socio-spatiales en forte augmentation~~  
558 ~~notamment au sein des métropoles~~ sociales et géographiques, renforcées  
559 par la décentralisation, et bien au contraire, les inégalités socio-  
560 spatiales se sont accrues dans un espace national confronté à la  
561 mondialisation néo-libérale, où s'organise la compétition entre  
562 quelques métropoles au pouvoir renforcé, orchestrée par un Etat très  
563 présent pour accompagner les politiques libérales. Ce processus s'est  
564 accélééré depuis 20 ans : cela doit être pris en compte dans le bilan de  
565 la décentralisation. Le discours selon lequel « la décentralisation est  
566 efficace » relève avant tout du dogme.

567 . Au-delà, se pose la question de la cohérence des politiques publiques.

568 **3.2.2** ~~Quelle clarification des compétences entre CT pour que leur~~  
569 ~~réorganisation ne soit pas pilotée par le manque de ressources et le gel des~~  
570 ~~dotations~~ ? La répartition des compétences entre l'Etat central et les  
571 différentes collectivités doit être revue dans un souci de cohérence et  
572 d'égalité des citoyens sur le territoire, cela implique par ailleurs un  
573 cadre national des obligations de ces CT. Un certain nombre de ces  
574 compétences relèvent de la politique éducative de l'Etat central. Celui-  
575 ci doit en assumer la charge en personnels comme en dépenses.  
576 L'abandon d'un certain nombre de ses responsabilités sert trop  
577 souvent à justifier l'immixtion des CT en dehors de leurs champs de  
578 compétence, provoquant de fait une décentralisation accrue mais  
579 sauvage, alors même qu'aucun bilan n'a été fait de la pertinence des  
580 décentralisations empilées depuis 1982 . Ces abandons de charges par  
581 l'Etat central contribuent à rendre illisibles pour les citoyens, les  
582 travailleurs et leurs OS les politiques menées, les interlocuteurs et  
583 responsables concernés.

584 **3.2.3** ~~Faut-il faire évoluer les périmètres et les compétences des collectivités~~  
585 ~~y compris vers les métropoles et pôles métropolitains ? Faut-il voir un facteur~~  
586 ~~de dynamisme, ou plutôt un risque d'éclatement des départements ?~~

587 **3.2.4** La place prise par le niveau régional, tant sur le plan national qu'euro-péen,  
588 devient de plus en plus grande. Les Régions revendiquent la définition de politiques  
589 qui concernent directement le champ de l'éducation et une plus large autonomie tant  
590 financière que décisionnelle avec un pouvoir normatif. Certains prônent un acte III de  
591 la décentralisation que le SNES rejette.

592 ~~Quelle voie définir entre recentralisation des politiques et des outils~~  
593 ~~financiers, et une régionalisation jugée nécessaire face à un État qui aurait~~  
594 ~~trop de pouvoirs ? Si un État centralisé n'est pas en soi garant de réduction~~  
595 ~~des inégalités, la décentralisation non plus.~~ La décentralisation ne peut en  
596 aucun cas aboutir à une réduction des inégalités sur le territoire. L'Etat  
597 centralisé n'est certes pas en soi garant d'une réduction des inégalités,  
598 mais il est le seul à pouvoir la mettre en œuvre.

599 ~~Le partage des compétences État / collectivités ne doit pas être abandonné :~~  
600 ~~en particulier dans l'Éducation où il a maintenu un équilibre entre l'État et les~~  
601 ~~collectivités.~~

602 • **3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux**  
603 **besoins**

604 **3.3.1** Quels enjeux, quelle organisation ? Face à des besoins croissants et des attentes  
605 fortes et reconnues, leur mode de gestion est au cœur d'enjeux importants. Ainsi, des  
606 Autorités Organisatrices (CT ou État) ~~pourraient déléguer~~ délèguent déjà  
607 au cas par cas la fonction d'opérateur à des organismes privés.

608 Ces choix sont générateurs d'inégalités et de surcoûts pour la collectivité. On voit par  
609 ce biais se multiplier notamment les partenariats publics privés (PPP), ~~une~~  
610 ~~« solution » à court terme qui dénature peu à peu le sens du SP :~~ inscrits  
611 dans le double cadre idéologique de la « nécessaire réduction des  
612 dépenses publiques » et de la « plus grande efficacité de l'entreprise  
613 privée », ces PPP sont encore plus néfastes que les délégations de  
614 service public. Ils consistent à faire financer des infrastructures  
615 publiques, dans une procédure souvent opaque, par des entreprises  
616 privées qui les exploitent ensuite dans un objectif de rentabilité, tout  
617 en recevant un « loyer » versé par la collectivité publique, censé  
618 couvrir, sur une très longue période, l'investissement privé initial. Ces  
619 partenariats sont difficilement révocables (coût très élevé de  
620 l'éventuelle rupture pour la collectivité). Offrant des « marchés » et  
621 une rente à des entreprises privées en quête de profit, les PPP  
622 participent d'une privatisation rampante des SP : logique de rentabilité  
623 à la place du principe d'égalité d'accès, utilisation des infrastructures  
624 publiques à des fins de profit, absence d'éthique du SP, sélection  
625 inévitables des seuls projets rentables... Toutes les expériences  
626 étrangères (Canada, Royaume Uni) montrent que les PPP sont plus  
627 coûteux et moins efficaces que les infrastructures financées par  
628 investissement public. Il faut abroger ce dispositif.

629 . Pour garantir l'égalité d'accès et répondre aux besoins des usagers, une gestion

630 publique, démocratique – avec des règles tarifaires transparentes, basées sur l'égalité  
631 et la progressivité –, s'impose.

632 **3.3.2** Avec une paupérisation de la population, les besoins **primaires essentiels,**  
633 **qui doivent être satisfaits pour tous,** doivent être mieux pris en charge au  
634 travers des SP dont la tarification et la qualité doivent être garantis par des cadres  
635 nationaux.

636 L'impôt, juste et solidaire, est le moteur d'un développement du SP. N. Sarkozy a  
637 consacré son quinquennat à ne plus l'alimenter, offrant d'énormes marchés à des  
638 opérateurs privés.

639 Profitant le plus souvent d'infrastructures publiques qu'ils n'entretiennent pas, ils les  
640 exploitent jusqu'à la corde et ne rendent que des dettes à la collectivité. Parallèlement,  
641 de plus en plus de missions de services publics sont laissées à des associations sous  
642 prétexte qu'elles sont bénévoles, ce qui n'est ni un gage de qualité du SP ni un gage  
643 **d'équité d'égalité** sur l'ensemble du territoire.

644 **3.3.3** Dans l'éducation, la privatisation gagne du terrain, notamment dans le domaine  
645 de l'orientation ou de la formation professionnelle **et parfois sous l'impulsion**  
646 **des régions.** La loi sur l'OTLV (orientation tout au long de la vie) avec la procédure  
647 de labellisation remet en cause l'existence des CIO et leur spécificité au sein de l'EN et  
648 transforme les missions et les conditions d'exercice des personnels : fermetures,  
649 fusions voire regroupements dans des « guichets uniques ». Le SNES condamne cette  
650 politique et se bat pour que les CIO restent des lieux d'information et de conseils sur la  
651 scolarité et la formation, de médiation et d'écoute, remplissant un rôle d'expertise et  
652 d'observatoire sur le fonctionnement de l'orientation et de l'affectation dans le district  
653 scolaire. L'orientation au sein du SP de l'EN doit être confortée et un véritable SPO  
654 pour les salariés mis en place. Concernant la formation professionnelle, l'enjeu  
655 aujourd'hui est la création d'un véritable SP national, incluant la formation en  
656 entreprise.

657 **3.3.4** Il faut définir nos exigences pour un « service public » des personnes âgées.  
658 Qualité de vie maintenue et perte d'autonomie nécessitent un organisme de service  
659 public, type Agence nationale qui établirait après analyse des besoins le cahier des  
660 charges et le contrôle de sa mise en œuvre. **La priorité doit être donnée au**  
661 **service public de santé et aux services sociaux publics tant pour le**  
662 **traitement de la perte d'autonomie que pour sa prévention. Le service**  
663 **public des personnes âgées ne saurait être une administration des**  
664 **dites personnes.**

665 Pour l'accès à un droit universel, les objectifs doivent être définis dans un cadre  
666 national.

#### 667 • **3.4 La démocratie**

668 **3.4.1** Entre l'État et les collectivités, il faut poser le débat à partir de la démocratie à  
669 tous les niveaux d'intervention, de la nécessaire solidarité nationale, et des besoins  
670 des populations.

671 **3.4.2** Si la décentralisation s'est prétendument faite au nom du rapprochement des  
672 décisions du citoyen, la démocratie locale reste à inventer. ~~Elle ne peut pas en effet~~  
673 ~~se résumer au rôle des élus. Quelle forme pourrait prendre la nécessaire~~  
674 ~~participation des citoyens ? Une assemblée issue de la société civile inspirée~~  
675 ~~des CESER, des conseils de développement ?~~ La loi sur les réformes des  
676 collectivités de 2014 est une grave atteinte à la démocratie. Elle  
677 éloigne le citoyen et la citoyenne des instances de décision. De plus,  
678 par son mode de scrutin, les femmes se retrouvent, de fait, sous-  
679 représentées.

680 Toute décision dans le domaine des services publics doit  
681 nécessairement s'appuyer au préalable sur une concertation et une  
682 information des personnels et usagers.

683 Il faut en tout cas s'opposer catégoriquement à la ""reconfiguration""  
684 des territoires que revendique le MEDEF pour détruire l'unité du  
685 territoire et casser les garanties nationales des salariés (conventions  
686 collectives, statut, qualification)

687 ~~3.4.3 Démocratie et SP : comment garantir aux usagers le droit de se faire~~  
688 ~~entendre ?~~

689

#### 690 4. LA PROTECTION SOCIALE

691 **4.1** La protection sociale vise à couvrir les besoins sociaux et les risques ou aléas de la  
692 vie, et à compenser les inégalités. ~~Les politiques libérales à coup de mesures~~  
693 ~~partielles mais convergentes visent à la démanteler : RGPP, loi HPST,~~  
694 ~~désengagements Sécurité sociale, loi retraites... aggravant inégalités sociales~~  
695 ~~et territoriales. Dans la santé, la multiplication de franchises et forfaits,~~  
696 ~~l'explosion des dépassements tarifaires s'ajoutent aux déremboursements.~~  
697 ~~Les « reste à charge » s'accroissent, et donc les renoncements aux soins,~~  
698 ~~tandis que les déserts médicaux s'accroissent.~~ « La Sécurité sociale a été  
699 mise en place à la Libération sur la base du programme du Conseil  
700 National de la Résistance. Son financement est alors fondé sur la  
701 cotisation sociale (salaire socialisé) : cotisation au titre de l'employeur  
702 et cotisation salariale. L'Etat devra abonder les recettes de la Sécurité  
703 Sociale par des dotations financières suffisantes à la mise en place des  
704 politiques nationales de solidarité. Sa gestion est confiée aux  
705 représentants des employeurs et des salariés. Ceux-ci sont élus. La  
706 sécurité sociale a subi des mises en cause régulières du patronat et des  
707 gouvernements depuis son instauration. Les ordonnances de 1967,  
708 l'instauration de la CSG Rocard, la contre réforme régressive d'Alain  
709 Juppé en 1995, puis celle de Douste Blazy, la loi Bachelot HPST, ont été  
710 des étapes dans cette mise en cause de ses fondements. La gestion  
711 démocratique fondée sur l'élection est remplacée par une gestion  
712 étatique dont l'un des éléments est le vote au Parlement de la loi de  
713 financement de la sécurité sociale. L'objectif porté par différents

714 rapports et orientations gouvernementales et patronales est de  
715 remplacer la protection sociale de haut niveau pour tous par un mince  
716 filet de sécurité accompagné du recours à l'assurance privée (ce que le  
717 mouvement social a provisoirement écarté concernant la perte  
718 d'autonomie) ou aux mutuelles. La contre réforme à laquelle sont  
719 confrontés les salariés concernant la protection sociale trouve ses  
720 fondements dans les décisions européennes prises à Barcelone début  
721 2002, et dans les discours idéologiques sur la soi-disant « crise de  
722 l'Etat providence ».

723 **4.1.1 Objectifs et financement de la protection sociale** La Sécurité sociale est  
724 fondée sur le principe « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses  
725 besoins ». Maintenir et développer les solidarités, l'égalité sur les territoires et entre  
726 générations, améliorer le service rendu, nécessitent des financements accrus dans le  
727 cadre d'un autre partage des richesses faisant contribuer davantage le capital et le  
728 patrimoine. ~~La FSU a posé la question d'une modulation des cotisations en~~  
729 ~~fonction des politiques d'emploi des entreprises.~~ Le SNES demande des élections  
730 à la Sécurité sociale et la rénovation de la démocratie sanitaire.

731 • **4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau**

732 **4.2.1** L'assurance-maladie est devenue universelle ~~mais les désengagements ont~~  
733 ~~imposé la nécessité d'une « complémentaire pour tous »~~. Si le régime  
734 obligatoire rembourse environ 75 % des dépenses de santé (poids des affections  
735 longue durée remboursées à 100 %), elle ne rembourse qu'un peu plus d'un euro sur  
736 deux en médecine de ville. Comment reconquérir le terrain perdu ? Il faut stopper le  
737 désengagement, voter un objectif annuel de dépenses réaliste et programmer une  
738 extension des remboursements à partir de ce qu'il est utile sanitaire de  
739 rembourser (pas pour servir les groupes pharmaceutiques). Créer un secteur optionnel  
740 est une mauvaise réponse aux dépassements d'honoraires, il faut prendre des  
741 mesures d'encadrement strict. Les ALD sont remises en cause pour leur coût alors que  
742 le débat pour les étendre, les modifier doit être strictement médical. Le SNES  
743 demande l'ajout de nouvelles affections à la liste des ALD. Les frais de  
744 transport liés à celles-ci doivent être pris en compte indépendamment  
745 de l'autonomie.

746 ~~Il faut obtenir un accroissement du financement, notamment en rendant la~~  
747 ~~CSG fortement progressive et en taxant les revenus financiers.~~ Le congrès  
748 réaffirme les revendications du SNES pour une protection sociale  
749 solidaire de haut niveau, avec des remboursements à 100%, dans le  
750 cadre de la Sécurité sociale, basée sur une assurance maladie  
751 obligatoire universelle, financée collectivement par des cotisations  
752 sociales (salaire socialisé) (cotisation salariée et cotisation patronale)  
753 justement réparties. Cette protection sociale doit s'appuyer sur des  
754 services publics de qualité, visant à assurer à tous des soins de qualité  
755 et habilités à prendre en charge les besoins nouveaux. Une véritable  
756 politique de santé publique doit être démocratiquement élaborée, en  
757 dehors des lois du marché. La gestion des caisses de Sécurité sociale,

758 qui doivent retrouver toutes leurs prérogatives, doit être assurée par  
759 des représentants élus, les assurés sociaux étant majoritaires.

760 **4.2.2** Le gouvernement attaque les mutuelles qui permettent à la protection sociale  
761 complémentaire d'échapper au marché. Le SNES condamne la taxation qui pèse sur  
762 les mutuelles et donc sur les malades, et s'ajoute aux reculs du régime obligatoire.  
763 Comment la mutualité peut-elle mieux jouer son rôle d'acteur de santé solidaire,  
764 comment préserver ce champ de l'économie sociale face aux assureurs à but lucratif ?

765 **4.2.2.1** Pour une autre politique de santé. À travers les Agences Régionales de Santé,  
766 c'est l'État qui pilote. Le SNES a dénoncé un manque de démocratie dans leur  
767 fonctionnement et une vision comptable du secteur sanitaire, dont la mauvaise  
768 organisation génère surcoûts et mauvaise qualité. Les ARS n'ont été créées que  
769 pour diminuer les dépenses de santé et l'offre de soins sous prétexte  
770 de « maîtrise » des dépenses. C'est ainsi que le directeur de l'ARS  
771 59/62 a annoncé l'arrêt dans la prochaine période de tout nouvel  
772 EHPAD.

773 L'hôpital public peine à remplir ses missions sous la houlette de la T2A ; les cliniques  
774 privées s'approprient les actes les plus lucratifs ; des structures de proximité ferment.

775 **4.2.2.2** Revoir l'organisation du système pour le rendre efficace et de qualité. ~~Il faut~~  
776 ~~un vrai « parcours de santé » autour du médecin généraliste revalorisé.~~ Des  
777 pistes : revoir le paiement à l'acte et la formation continue, développer le salariat, le  
778 travail avec les autres professionnels, (dont la qualification indispensable à  
779 des soins de qualité doit être reconnue pleinement et développée en  
780 fonction des nécessités médicales) développer des maisons de santé... ~~des~~  
781 ~~mesures pour lutter contre les déserts médicaux : refus de conventionnement~~  
782 ~~dans les zones surmédicalisées ?~~ Tout ceci permettrait d'éviter les  
783 déserts médicaux qui prennent actuellement de l'ampleur et qui sont  
784 dus, en particulier à une médecine très dérégulée. Il faut en outre  
785 définir des critères territoriaux d'installation pour les médecins  
786 généralistes.

787 ~~Pas de fermeture systématique~~ Il faut cesser de fermer les hôpitaux et  
788 maternités de proximité, ~~mais réfléchir~~ et définir les besoins avec les  
789 professionnels et la population. La politique du médicament doit être revue  
790 ~~(transparence, contrôle public, recherche indépendante), les avancées de la~~  
791 ~~loi sont insuffisantes.~~ Il faut créer un service public pour produire les  
792 médicaments en liaison avec le service public de la recherche.

793 **4.2.2.3** Développer la prévention (~~éducation à la~~ santé, médecine scolaire et  
794 médecine du travail...), agir pour des politiques environnementales, lutter contre les  
795 crises sanitaires. L'accès à la contraception est un enjeu majeur : accès à toutes les  
796 contraceptions avec remboursement intégral, prise en charge directe des consultations  
797 et ordonnances des mineures par la Sécurité sociale. L'accès à l'avortement est mis en  
798 danger par la fermeture programmée de centres IVG...

799 **4.2.3 Perte d'autonomie/handicap**



800 Le SNES exige un droit universel à compensation de la perte d'autonomie et du  
801 handicap, inné ou acquis, sans condition d'âge, pris en charge par la solidarité  
802 nationale.

803 **4.2.3.1** Le gouvernement voulait réformer l'APA, diminuer le nombre de bénéficiaires,  
804 imposer une assurance privée obligatoire à 50 ans sortant de la solidarité collective le  
805 financement du reste à charge. Aucune amélioration des normes d'encadrement dans  
806 les EHPAD mises en cause par la loi HPST, ni de la qualité des prestations (liée  
807 fondamentalement à des normes de présence de personnel qualifié  
808 suffisant répondant aux besoins médicaux et sociaux) n'était prévue. ~~Les~~  
809 ~~réactions unitaires du monde syndical, mutualiste, des associations et d'élus~~  
810 ~~ont fait barrage à ce projet mais les problèmes demeurent.~~ La réplique  
811 unitaire a fait barrage à ce projet. Les organisations syndicales, et  
812 notamment leurs unions de retraités dont les SFR FSU y ont pris toute  
813 leur part.

814 Le congrès revendique une véritable prestation autonomie dans le cadre de la sécurité sociale.

815 **4.2.3.2** LA CNSA est dédiée à la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées  
816 et des personnes handicapées. ~~Ses missions pourraient préfigurer~~ Il faut  
817 redéfinir son statut. Ses instances d'administration et d'orientation  
818 doivent être ouvertes aux usagers, la gestion du financement devant,  
819 elle, rester du ressort des représentants des salariés et du patronat.

820 une instance nationale veillant à l'égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du  
821 territoire ; ~~son statut devrait alors être redéfini et transformé, ses instances~~  
822 ~~d'administration et d'orientation ouvertes aux usagers.~~

823 **4.2.3.3** La perte progressive d'autonomie liée à la maladie ou à la sénescence ne  
824 requiert pas un mode de financement nouveau mais, ~~dans le cadre de la solidarité~~  
825 ~~nationale, d'établir une contribution proportionnée aux facultés de tous,~~  
826 ~~assise sur tous les revenus et progressive~~ doit relever du cadre de la  
827 Sécurité sociale.

## 828 • 4.3 Les retraites

829 **4.3.1** Les retraites, choix de société, sont devenues un des signaux majeurs envoyés  
830 aux marchés pour manifester la conformité au dogme : le débat est refusé sur le  
831 contenu des réformes, leur portée sociale, les décalages d'âge ahurissants, et des  
832 mesures brutales imposées. ~~Le SNES a condamné la loi Fillon encore aggravée~~  
833 ~~(passage accéléré aux 62 ans) et refuse tout allongement.~~ Le SNES  
834 demande le retrait des lois Balladur de 1993 et des lois Fillon 2003 et  
835 2010. Il rappelle son exigence de maintien de l'âge de référence de départ à 60 ans  
836 avec un taux de remplacement de 75% pour 37,5 années de cotisation  
837 avec, comme traitement de référence celui des six derniers mois de  
838 service.

839 . Les salariés ayant débuté jeunes ou au travail pénible en sont les premières victimes

840 mais les dispositions spécifiques mises en avant auront peu d'effets. Le problème des  
841 petites retraites et des retraites des jeunes générations est devant nous. Les carrières  
842 complètes seront de plus en plus limitées à la fraction masculine du noyau le plus  
843 protégé du salariat, lui-même en voie de réduction. La prise en compte des années  
844 d'études, formation et précarité est indispensable. Le SNES confirme ses mandats de  
845 lutte contre les inégalités hommes/femmes.

846 **4.3.2** Financement : des ressources socialisées pour des objectifs communs. La  
847 convergence public/privé doit permettre pour tous des prestations définies, un âge de  
848 référence (à partir duquel des situations spécifiques peuvent s'organiser), à l'opposé  
849 du projet de comptes notionnels (cotisations définies et individualisation). Le SNES  
850 s'oppose à une fusion des régimes **et revendique ainsi le maintien du code**  
851 **des pensions.** L'enjeu est la confiance des générations actives qui financent les  
852 pensions dans le système par répartition ; sinon les financements privés seraient  
853 appelés à jouer un rôle accru, générant injustices et désordres financiers.

#### 854 • **4.4 Pour une politique familiale ambitieuse**

855 **4.4.1** Le SNES refuse toute diminution du congé maternité, exige son extension à 26  
856 semaines et l'allongement du congé de paternité/second parent (**le rendre**  
857 **obligatoire** ?) ; est favorable au partage du congé parental entre les parents. Il  
858 refuse la mise sous condition de ressource **systematique** des prestations, à  
859 l'encontre de la solidarité horizontale. Il est favorable aux allocations familiales dès le  
860 premier enfant **sans redéploiement.** ~~Se pose la question de la forfaitisation~~  
861 ~~des allocations familiales et celle de leur imposition.~~

#### 862 **4.4.2 Service public petite enfance**

863 Le SNES confirme ses mandats : construction de crèches publiques avec un  
864 encadrement qualifié suffisant ; formation améliorée des assistantes maternelles avec  
865 trois enfants pris en charge au maximum ; ~~revendique un service public de la~~  
866 ~~petite enfance jusqu'à 6 ans englobant l'école maternelle avec accueil dans~~  
867 ~~de bonnes conditions des enfants à partir de 2 ans.~~ **L'existence d'un service**  
868 **public de la petite enfance ne peut en aucun cas remettre en cause**  
869 **l'école maternelle. La scolarisation doit être garantie pour tous les**  
870 **enfants dès 2 ans, si leurs parents le souhaitent.**

#### 871 • **4.5 Droit au logement pour tous**

872 Le SNES exige un logement décent pour tous ; ~~respect de la loi DALO,~~ **que la loi**  
873 **DALO ne permet en aucun cas de garantir : le Snes demande une forte**  
874 construction de logements sociaux, **respect des 20% sous peine**  
875 **d'inéligibilité,** lutte contre la spéculation immobilière, réquisition de logements ou  
876 bureaux vacants... Il demande l'encadrement des loyers pour lutter contre les hausses  
877 et l'augmentation des crédits du SAMU social pour l'hébergement d'urgence. **Le SNES**  
878 **demande l'arrêt des expulsions.**

### 879 **5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ**

880 • **5.1 Un contexte en rupture**

881 La crise favorise la montée des idées d'extrême droite alimentées par les discours et  
882 pratiques xénophobes du gouvernement. Le discours de Grenoble **et plus**  
883 **récemment les déclarations sur les civilisations**, désignant des groupes  
884 sociaux comme boucs émissaires marque une étape dangereuse. Le SNES lutte contre  
885 le racisme, l'intolérance, les intégrismes, l'homophobie qui s'affichent de plus en plus  
886 et s'élève contre les tentatives de revisiter l'Histoire. Il exige le respect de la liberté  
887 d'expression. Notre projet d'un collège et d'un lycée pour tous ne distingue pas les  
888 élèves selon des considérations sociales ou **selon une soi - disant appartenance**  
889 **à** des communautés réelles ou supposées. ~~**Nous refusons la fragilisation d'une**~~  
890 ~~**partie du public scolaire par l'institution, des attaques sociales remettant en**~~  
891 ~~**cause le droit à l'éducation pour tous.**~~ **Les attaques sociales, la**  
892 **stigmatisation et la désignation de groupes sociaux comme boucs**  
893 **émissaires sont autant de remises en cause du droit à l'éducation pour**  
894 **tous.** Le SNES affirme sa détermination à lutter contre ces dérives. Il se bat pour  
895 que, face à la crise, l'État assure l'efficacité des droits à l'éducation, au logement, ou  
896 aux soins, **à l'aide sociale.**

897 **5.1.1 Les lois répressives et sécuritaires** se sont accumulées L'indépendance de la  
898 justice mise à mal, les missions des juges pour enfants affaiblies, l'ordonnance de  
899 1945 sur la justice des mineurs atteinte, la réforme de l'hôpital psychiatrique  
900 dessinent une société contraire à nos valeurs. Le SNES réaffirme que la sûreté est un  
901 droit, qui passe par une justice indépendante, une politique de prévention et des  
902 réponses éducatives. Il demande l'abrogation des lois répressives, la fermeture des  
903 centres fermés et des établissements pénitentiaires pour mineurs. Il se bat pour la  
904 suppression des fichiers, **les portails et de la vidéo-surveillance, notamment**  
905 **dans les établissements scolaires, les empreintes génétiques,** la  
906 biométrie, mirage d'une sécurité technologique.

907 **5.1.2 La répression syndicale.**

908 **Le gouvernement et le patronat portent atteinte aux droits des salariés**  
909 **pour empêcher toute action revendicative : chantage à l'emploi,**  
910 **répression des militants syndicaux parfois traduits abusivement en**  
911 **justice, mise en cause des comités d'entreprise.....**

912 **Des lois sont promulguées portant atteinte aux droits de grève : loi sur**  
913 **le service minimum dans le transport terrestre et, récemment dans le**  
914 **transport aérien.**

915 **Dans l'Éducation Nationale, la mise au pas des personnels est engagée**  
916 **par l'accroissement des pouvoirs accordés aux chefs d'établissement.**

917 **Le SNES exige le respect des droits syndicaux, demande l'abrogation**  
918 **des lois sur le service minimum et dénonce le projet sur l'évaluation**  
919 **des personnels dans l'Éducation Nationale.**

920 **~~5.1.2~~ 5.1.3 La laïcité attaquée**

921 Le SNES réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal, et  
922 considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation  
923 des missions de service public et laïque.

924 Il rappelle aussi sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-  
925 Moselle et son opposition à toute remise en cause de la laïcité par le biais du cadre  
926 européen. La « laïcité positive » de N. Sarkozy a donné une connotation négative aux  
927 principes de la laïcité. Le SNES dénonce l'instrumentalisation politicienne et  
928 tendancieuse de la laïcité et demande l'abrogation du décret sur l'accord « Kouchner-  
929 Vatican ». Le SNES s'oppose à toutes tentatives des groupes de pressions politiques,  
930 patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires pour instaurer une  
931 histoire, une philosophie, ~~ou une économie~~ **une économie ou une société**

932 officielles au travers des programmes. **De la même façon, le SNES dénonce la**  
933 **marchandisation de l'École via l'introduction de certifications privées**  
934 **qui concurrencent les diplômes nationaux ou via la multiplication de**  
935 **« concours », souvent avec l'appui du MEN et qui demandent une**  
936 **participation payante aux familles.**

937 **Le SNES doit continuer de porter l'unification du système éducatif dans**  
938 **un seul service public laïque de l'Education nationale.**

939 • **5.2 Propositions et revendications**

940 **5.2.1 Pour une justice conforme à un État de Droit, contre une justice bafouée**

941 La politique du chiffre s'exerce contre les citoyens et ignore la justice. Le service public  
942 de la police et de la gendarmerie doit rester sous le contrôle vigilant d'une justice de  
943 droit.

944 L'accumulation de réformes et de pressions politiques sur les magistrats montrent une  
945 volonté de renforcement du contrôle sur le parquet et les juges d'instruction ou une  
946 utilisation populiste de la justice. Le SNES se bat avec les syndicats de la FSU pour la  
947 protection de la vie privée, contre une société de surveillance, pour une justice égale  
948 pour tous, indépendante.

949 **5.2.2 Pour une politique qui considère les jeunes comme une richesse et non**  
950 **comme un danger**

951 Les discours stigmatisants, la politique calamiteuse en matière de logement ou  
952 d'emploi, la relégation « dans les quartiers », ~~l'actuelle politique migratoire,~~  
953 l'instrumentalisation des faits divers qui donnent prétexte à des mesures répressives,  
954 touchent durement ~~certaines catégories de jeunes~~ **les jeunes de classes**  
955 **populaires / habitant dans des quartiers populaires, souvent ramenés**  
956 **à une identité « immigrée » parfaitement fausse, mais qui leur est**  
957 **imposée puis reprochée.**

958 À cela s'ajoutent la mise en place de fichiers scolaires dangereux et les projets  
959 récurrents pour trier les jeunes et enfants « potentiellement dangereux ». La jeunesse  
960 est un atout. Le SNES rappelle la nécessité d'une politique sociale envers la jeunesse

961 et son refus d'une politique de fichage et de tri social. **Il faut en finir avec les**  
962 **politiques qui font de la jeunesse populaire une « classe dangereuse ».**

### 963 **5.2.3 Pour l'égalité effective des droits, contre la persistance des inégalités,** 964 **des discriminations**

965 Le SNES se bat pour l'égalité des droits pour tous et rejette toute différence de  
966 traitement sur des critères ethniques ou religieux autant que les **éventuelles**  
967 « réponses » communautaristes. La lutte du SNES contre les discriminations, **mais**  
968 **plus largement pour l'égalité réelle,** est prioritaire. Il faut développer les  
969 conditions de réussite scolaire, professionnelle et sociale. La politique de la ville doit  
970 assurer la mixité sociale, le droit au logement pour tous et le développement des  
971 services publics, en milieu urbain ou rural.

972 Un module de formation sur toutes les discriminations (incluant obligatoirement la  
973 dimension du genre et les lgbtphobies) doit exister dans la formation initiale de chaque  
974 personnel et dans chaque académie en formation continue. Le ministère doit afficher  
975 et développer sa politique de lutte contre les discriminations, notamment en  
976 reconnaissant les parents sociaux et en leur octroyant le congé parental, la  
977 transformation du congé de paternité en congé du second parent, et le congé de  
978 présence parentale. **Néanmoins, le SNES réaffirme que la question d'une**  
979 **société plus juste ne peut se réduire à l'élimination des**  
980 **discriminations, qui ne mène qu'à l'égalité des droits et des chances.**  
981 **Lutter contre les inégalités, c'est d'abord faire en sorte que tous**  
982 **accèdent à des conditions de vie satisfaisantes. La lutte contre les**  
983 **discriminations ne doit pas masquer la volonté de faire disparaître les**  
984 **inégalités entre classes sociales.**

### 985 **5.2.4 Défendre les personnels sur le terrain et leurs droits, contre les** 986 **discriminations syndicales**

987 Si le statut de la Fonction Publique reste protecteur, le SNES dénonce les  
988 discriminations syndicales invisibles, liées souvent au chef d'établissement. Le projet  
989 de loi sur l'évaluation accentue les dérives. Le SNES dénonce ces attitudes et assure  
990 les collègues de son soutien. Il combat la répression des mouvements sociaux et à  
991 l'encontre des militants syndicaux et participe, dans un cadre unitaire, à la défense de  
992 ces militants.

993 Il poursuit son action revendicative en s'appuyant aussi sur le droit et dénonce la  
994 remise en cause de droits issus du statut général de la fonction publique. L'assistance  
995 aux personnels doit être une priorité et ne peut se concevoir que dans un rapport  
996 étroit à la politique générale du syndicat.

997 Le SNES demande qu'un véritable statut des élus du personnel dans la Fonction  
998 Publique soit créé.

### 999 **5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme,** 1000 **la xénophobie d'État les politiques xénophobes.**

1001 **5.3.1** Le SNES se bat à tous les niveaux et dans le cadre de collectifs pour le respect  
1002 de l'égalité et le développement des solidarités, meilleure réponse à la banalisation du  
1003 racisme et de la xénophobie d'État. Il est engagé dans le combat contre l'intolérance,

1004 contre la volonté de formatage de l'individu, la volonté intégriste, sexiste et  
1005 homophobe d'influer sur les programmes et la vie de chacun.

1006 Le combat du SNES pour la paix, notamment dans le cadre de « Éducateurs pour la  
1007 paix » doit s'intensifier.

### 1008 **5.3.2 Développer les mobilisations pour la régularisation de tous les Sans-** 1009 **papiers**

1010 L'action de RESF, la grève des travailleurs sans papiers, ont changé le regard sur  
1011 l'immigration. Le vote du Sénat pour le droit de vote des étrangers non  
1012 communautaires aux élections locales, soutenu par une majorité de Français, est aussi  
1013 un appui. Dans le cadre des collectifs, le SNES s'engage contre les dernières lois sur  
1014 l'immigration qui aggravent encore la situation des étrangers. Il participe aussi à la  
1015 plate-forme commune « pour la régularisation des travailleurs sans papiers et l'égalité  
1016 de traitement entre Français et étrangers dans les études comme au travail ». Il  
1017 affirme à nouveau son exigence de régularisation de tous les sans-papiers.

1018 **Il dénonce la véritable chasse aux migrants et le climat de traque que**  
1019 **le gouvernement a instauré à l'encontre de tous les étrangers,**  
1020 **notamment par la multiplication des contrôles au faciès et les**  
1021 **arrestations arbitraires et injustifiées. Il dénonce également la**  
1022 **multiplication des CRA et l'enfermement des enfants et des mineurs, ce**  
1023 **au mépris des conventions internationales.**

### 1024 **5.3.3 Le SNES se bat contre l'odieux amalgame entre communisme et** 1025 **fascisme regroupés sous le terme fourre-tout de "totalitarisme".**

#### 1026 **« Droits des Femmes »**

1027 Les revendications syndicales en termes de droits des femmes s'inscrivent dans  
1028 l'action syndicale. De la carrière dans le second degré à la mise en place d'une  
1029 véritable éducation à l'égalité filles garçons, en passant par l'accès de toutes à la  
1030 contraception et l'avortement libres et gratuits, le SNES doit agir pour permettre une  
1031 égalité réelle des personnels et des élèves. C'est un enjeu primordial dans une société  
1032 encore marquée par des discriminations envers les femmes : temps partiel imposé,  
1033 salaires inférieurs, orientation sur des métiers dits « féminins », sexisme ordinaire,  
1034 baisse des moyens au service public hospitalier et de petite enfance...

1035 Le SNES revendique notamment :

- 1036 • une vraie prévention des grossesses non désirées, des IST et des MST pour les  
1037 élèves, au-delà de la mise à disposition de préservatifs ;
- 1038 • l'application immédiate et le renforcement de la loi sur les violences votée en  
1039 juillet 2010 ;
- 1040 • des mesures coercitives pour les entreprises et les services publics qui  
1041 n'appliquent pas l'égalité des salaires femmes/hommes à même niveau de  
1042 recrutement et de travail ;
- 1043 • un bilan chiffré des carrières des femmes et des hommes dans la fonction  
1044 publique et de réelles mesures pour réduire les inégalités existantes ;



1045 • la prise en compte dans la formation des personnels de l'enjeu de l'éducation à  
1046 l'égalité filles/garçons, ~~et dans les programmes de la construction sociale du~~  
1047 ~~genre.~~ **Si les programmes de certaines disciplines abordent directement**  
1048 **la question de la construction sociale du genre, et de l'arbitraire des**  
1049 **stéréotypes imposés aux enfants, cette question doit être mieux traitée**  
1050 **dans la formation des personnels.**

1051  
1052  
1053 **VOTE : 102 pour, 0 contre, 3 abstention, 0 refus de vote.**